

- 1. L'UPA et l'APCM interpellent les parlementaires**
- Ils ont dit... - Rappel
- 2. Manifestation - Repos dominical**
- Ils ont dit... - Rappel -
- 3. Concertation - Dialogue social -**
- Désignations - Ils ont dit... - Focus
- 4. - Les Brèves - L'agenda -**

Lettre d'information bimensuelle N°203 - 1^{er} juin 2008

Ils ont dit...

Extrait de l'interview du Président Pierre Martin parue dans le *Parisien - Aujourd'hui en France* le 26 mai 2008.

«...Ce n'est pas en créant des mètres carrés supplémentaires de grande surface que l'on augmentera le pouvoir d'achat.

Pour preuve, 20 millions de mètres carrés ont été accordés à la grande distribution depuis la loi Raffarin de 1996 et cela n'a pas contribué à faire baisser les prix.

Nous souhaitons donc que le seuil à partir duquel une autorisation d'implantation est nécessaire passe uniquement de 300 m² à 500 m².

[...] Aujourd'hui, le secteur de l'artisanat retrouve du dynamisme. [...] Il faut préserver l'équilibre entre les grands distributeurs et les activités de proximité sinon, certains quartiers et centres-villes sont promis à la déshérence. »

Rappel

L'intégralité du projet de loi est disponible sur le site www.legifrance.gouv.fr (Rubrique *Actualité Législative - Dossiers législatifs - Loi en préparation*)

PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE

L'UPA et l'APCM interpellent les parlementaires

Compte tenu des fortes incidences du projet de loi de modernisation de l'économie sur l'artisanat, Pierre Martin et Alain Griset, respectivement présidents de l'UPA et de l'APCM, ont réuni le 28 mai au Sénat la Conférence nationale de l'artisanat*. A l'issue de la réunion, les deux présidents ont exprimé à la presse les sentiments des participants sur les différentes mesures proposées. Les représentants de l'artisanat considèrent qu'un certain nombre de mesures sont positives. C'est notamment le cas des dispositions tendant à favoriser la transmission d'entreprise, sachant que 30.000 chefs d'entreprise artisanale partent à la retraite chaque année. Trois dispositions sont particulièrement opportunes : la baisse des droits de mutation à titre onéreux des fonds de commerce, l'exonération des droits de mutation pour la transmission à des membres de la famille ou à des salariés de l'entreprise, et l'assouplissement des conditions de déductibilité des intérêts d'emprunts au profit des repreneurs d'entreprise. Pour autant, l'UPA et l'APCM considèrent qu'il convient de modifier le projet de loi sur plusieurs points. Ainsi, les dispositions relatives à l'urbanisme commercial reposent sur une propagande mensongère visant à

grandes surfaces serait de nature à réduire les prix et à améliorer le pouvoir d'achat. Or, les prix pratiqués dans les grandes surfaces sont aujourd'hui plus élevés en France que dans la moyenne des pays européens alors que l'implantation de la grande distribution a progressé de 20 millions de m² de 1996 à 2006. Dans ce contexte, les parlementaires doivent limiter fortement (500m² au lieu de 1000m² dans le projet de loi) le projet de relèvement du seuil d'autorisation administrative obligatoire. Concernant le soutien à la création de très petites activités par un régime simplifié limitant les charges sociales et fiscales, les représentants de l'artisanat estiment que cela doit impérativement être limité aux trois premières années d'activité de façon à éviter des distorsions de concurrence préjudiciables aux autres entreprises. Enfin, en matière de relations commerciales, le projet de loi répond à la nécessité d'instaurer des conditions de négociation et de vente plus transparentes mais il prévoit des sanctions qui ne sont pas suffisamment dissuasives ; l'UPA et l'APCM proposent donc d'appliquer une pénalité de 5% sur le montant du chiffre d'affaires.

* La « Conférence Nationale de l'Artisanat » réunit des représentants de l'UPA, de l'APCM et des organismes accompagnant le secteur de l'artisanat : FFCGEA, FFCGA, FNPCA, ISM, RSI, SEMA, SIAGI, SOCAMA.

Ils ont dit...

Extrait du courrier du Président de l'UPA du 20 mai 2008 adressé à Christine Lagarde, concernant le projet de modernisation de l'économie.

« Nous venons d'apprendre que des amendements au projet de loi de modernisation de l'économie concernant les organismes consulaires pourraient être déposés.

Certains concerneraient la question des doubles inscriptions au répertoire des métiers et au registre du commerce et des sociétés, d'autres porteraient sur une fusion des organismes consulaires.

[...] Je tiens à vous rappeler l'attachement de l'UPA à des organismes consulaires dédiés à l'artisanat. Pour autant nous sommes favorables et disposés à examiner l'évolution des organismes consulaires et notamment des chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Toutefois, il s'agit d'une question de fond qui nécessitera une véritable concertation entre le Gouvernement et les organisations professionnelles concernées. Aussi, il nous semble totalement inopportuniste à ce stade d'envisager une réforme au travers de simples amendements. ».

Rappel

La 40^{ème} édition des Olympiades des métiers se déroulera du 1^{er} au 6 septembre 2009 à Calgary (Canada) avec 900 concurrents issus de 49 pays membres.

Le concours s'adresse aux jeunes de moins de 22 ans. Leur défi : réaliser des œuvres imposées sur un sujet technique et dans un temps limité. Jusqu'en novembre 2008, les sélections régionales permettront de désigner les centaines de garçons et de filles qui participeront aux finales nationales du 4 au 7 février 2009 à Lille. Inscriptions sur www.worldskills-france.org.

MANIFESTATION

Paris, capitale européenne de l'apprentissage



Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008, la France assurera la présidence de l'Union européenne. Plusieurs événements marqueront cette période mais d'ores et déjà, il apparaît que le rassemblement de 10.000 apprentis issus de tous les pays européens, le 3 octobre à Paris, sera un temps fort de cette présidence. Particulièrement volontaire pour contribuer à la promotion de l'apprentissage en France et en Europe, l'UPA a soutenu dès l'origine l'initiative de

Christine Lagarde et du Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Services. Les trois confédérations, CAPEB, CNAMS et CGAD, sont aujourd'hui mobilisées pour associer le plus largement possible les professions qu'elles représentent à cette manifestation, aux côtés d'autres organisations professionnelles et des organismes consulaires. Les jeunes apprentis européens seront attendus à Paris dès le 2 octobre pour des visites professionnelles (écoles et centres de formation) ou culturelles (Cité de l'architecture, Palais du Louvre...). Ils seront rejoints le lendemain par des apprentis de l'hexagone. La matinée du 3 octobre réunira ainsi près de 10.000 personnes au Palais Omnisport de Paris Bercy, et devrait être honorée par la présence du Président de la République, Nicolas Sarkozy.

REPOS DOMINICAL

Proposition Mallié : ça suffit !

Se dirige-t-on vers la fin de la règle du repos dominical ? En apparence, la proposition de loi visant à rénover les dérogations au repos dominical, présentée par le député UMP des Bouches-du-Rhône Richard Mallié, reste limitée dans ses conséquences éventuelles. Mais à y regarder de plus près, ce texte, qui devrait être examiné à l'Assemblée Nationale courant juin, a de quoi inquiéter. En effet, si d'un côté, la proposition réaffirme bien le principe du repos dominical, elle multiplie par ailleurs les possibilités de dérogations. L'une des dispositions proposées vise ainsi à expérimenter un régime spécifique d'ouverture dominicale en Île-de-France et dans les Bouches-du-Rhône en autorisant des enseignes de neufs départements à ouvrir le dimanche en toute légalité. Cette mesure porte en germe la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche à l'ensemble du territoire, synonyme de lourdes conséquences pour l'économie de proximité. Au contraire de la grande distribution, le commerce de proximité n'est pas en

situation d'ouvrir sept jours sur sept. De fait, la réglementation actuelle garantit une forme de complémentarité entre les différentes catégories de commerce tout en répondant aux attentes des consommateurs. Par conséquent, si l'UPA n'est pas opposée à l'ouverture dominicale dans les zones touristiques et si elle soutient la possibilité d'ouvrir une heure de plus le dimanche (jusqu'à 13h au lieu de 12h) pour les commerces alimentaires, elle rappelle en revanche sa franche hostilité à une ouverture généralisée. D'ailleurs, l'UPA s'en tient en la matière à un avis adopté en février 2007 par le Conseil économique et social. Celui-ci proposait en effet pour l'essentiel de maintenir les grandes règles applicables à ce jour. Face à ce qu'elle considère comme une nouvelle attaque contre l'économie de proximité, après notamment le rapport Attali et le projet de libéralisation des règles d'implantation des grandes surfaces, l'UPA fera tout ce qui est en son pouvoir pour stopper cette initiative parlementaire.

PREPARATION DU PROJET DE LOI SUR LA DEMOCRATIE SOCIALE

L'UPA porteuse d'une double revendication

Dans le cadre de la concertation engagée par le gouvernement visant à transcrire dans la loi la « position commune » sur la représentativité, le financement des organisations syndicales et le développement du dialogue social dans les PME (voir article ci-dessous), l'UPA a tenu à réagir pour dire qu'elle saluait la méthode employée par Xavier Bertrand tendant à associer les partenaires sociaux, signataires ou non, à chaque étape d'élaboration du texte. Sur le fond, l'UPA a approuvé le 22 mai les réponses apportées par les partenaires sociaux en matière de représentativité et de financement des organisations syndicales, le texte apparaissant en effet de nature à légitimer et à renforcer la pratique des relations sociales en France. En revanche, l'UPA a considéré qu'il était impératif d'agir rapidement et concrètement en faveur du développement du dialogue social dans les petites entreprises et a regretté que cette question ait été mise à l'écart de la négociation, occultant du même coup 92% des entreprises françaises (employant de 1 à 19 salariés). L'UPA a ainsi

émis une double revendication en direction du Gouvernement : intégrer le développement du dialogue social dans les petites entreprises parmi les objectifs prioritaires du projet de loi en préparation ; rendre pleinement applicable l'accord du 12 décembre 2001 pour le développement du dialogue social dans l'artisanat. Enfin, l'UPA a totalement contesté l'article de la « position commune » prévoyant la création d'un groupe de travail composé des seuls représentants des organisations signataires*, en vue d'examiner le développement du dialogue social dans les petites entreprises. Il en résulterait en effet que l'organisation des relations sociales dans les entreprises artisanales et dans l'ensemble des petites entreprises serait déterminée par des représentants des grandes entreprises et des PME. Quel crédit accorder à un groupe de travail dont les membres ne sont pas concernés par la question posée ?

* La « position commune » du 10 avril 2008 a été signée par la CGT, la CFDT, le Medef et la CGPME, à l'exclusion de l'UPA, de la CFE-CGC, de la CFTC et de FO.

DIALOGUE SOCIAL

Le Gouvernement a entendu la demande de l'UPA

Après avoir sollicité le Gouvernement (voir article ci-dessus) et à la suite d'une série de réunions de travail bilatérales, au ministère du Travail, l'UPA a constaté avec satisfaction que l'avant projet de texte sur la démocratie sociale et le temps de travail apportait enfin une suite positive à la demande récurrente de l'UPA d'organiser un dialogue social adapté aux petites entreprises. La rédaction de l'avant projet de loi, examiné par les membres du Conseil National le 29 mai, a montré en effet que le Gouvernement avait pris en compte les attentes des petites entreprises portées par l'UPA. Si ce nouvel arsenal législatif est confirmé, le dialogue social ne sera plus accaparé par les représentants des grandes

entreprises, et 92% des entreprises françaises (celles qui emploient moins de 20 salariés) pourront enfin organiser des relations sociales adaptées à leur situation. L'UPA, qui comme chacun sait, a signé un accord en ce sens dès 2001 avec les cinq organisations syndicales de salariés, s'est félicité de cette reconnaissance. Le Conseil National a demandé que cet accord soit rendu pleinement applicable avant la fin de l'année 2008. Par ailleurs, concernant le projet de réforme de la loi sur les 35 heures, l'UPA a salué la volonté du Gouvernement de donner aux représentants des employeurs et des salariés la possibilité d'adapter par la négociation la réglementation en matière de temps de travail.

Désignations

UPA PAYS DE LA LOIRE
Edith Lenain, CAPEB
succède à la présidence à
Joseph Brule, CGAD.

UPA CHARENTE
Jean-Pierre Malpeyre, CNAMS
succède à la présidence à
Joel Aupy, CGAD.

Ils ont dit...

Transposition dans l'avant-projet de texte sur la démocratie sociale et le temps de travail des orientations de l'accord du 12 décembre 2001 pour le développement du dialogue social dans l'artisanat :

Art. L.2135-7

« Une convention ou un accord collectif peut prévoir qu'une association paritaire participe au financement de l'exercice de la négociation collective.

Les entreprises entrant dans le champ d'application de l'accord contribuent à ce financement par le versement à l'association paritaire d'une contribution assise sur un pourcentage des salaires. [...] Cette contribution assure exclusivement le financement du dialogue social.

La convention ou l'accord collectif de travail répartit le produit des contributions entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives dans le champ d'application de l'accord ».

Focus

Un patron de très petites entreprises (TPE, moins de 20 salariés) sur cinq prévoit d'embaucher au moins un salarié dans les six mois à venir, selon l'Observatoire semestriel CSA/TPE publié le 19 mai.

Cependant, seuls 47% des dirigeants de TPE se déclarent confiants dans l'avenir, contre 61% lors du dernier baromètre, en septembre 2007.

Congrès de l'UPA les 17 et 18 septembre : prenez date !

Deux rendez-vous successifs remplaceront l'habituel « Congrès de l'UPA ». Le 17 septembre après-midi, les représentants locaux et nationaux de l'artisanat se retrouveront à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette pour débattre sur toutes les questions d'actualité. Une soirée conviviale succèdera aux travaux. Le lendemain matin se tiendront au même endroit les premiers « Etats Généraux de l'économie de proximité », un évènement rassemblant un plus large public dont les détails vous seront révélés dans les prochaines éditions de « La Brève ». D'ores et déjà, il convient de retenir ces deux dates.

Les deux équipes de France de handball à Pékin !

Les Bleus seront du voyage estival pour les Jeux Olympiques. Les hommes de Claude Onesta ont obtenu leur billet pour Pékin au cours du Tournoi de Qualification Olympique, au Palais Omnisport de Paris Bercy où ils ont réalisé un parcours sans faute : trois matchs, trois victoires ! Après une entrée en matière réussie contre la Tunisie (34-25), les bleus ont confirmé face à l'Espagne (28-24). Par la suite, la qualification acquise grâce au nul entre la Tunisie et la Norvège, les joueurs de l'équipe de France ont eu à cœur d'offrir un beau match de gala dimanche et de s'imposer face aux Norvégiens (28-23). Avec la qualification des hommes, le handball français fait le plein pour les Jeux Olympiques chinois puisque les filles sont d'ores et déjà qualifiées depuis mars. Le handball sera d'ailleurs le seul sport collectif tricolore présent à Pékin.

Assemblée Générale de la FENARA

Réunis en Assemblée Générale les 21 et 22 mai à Béziers, les nombreux délégués des associations membres de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat -FENARA- ont longuement travaillé sur les grands pôles de la protection sociale : retraites, maladie, dépendance. La Présidente Marie Rozet s'est félicitée dans son discours de clôture, le 22 mai, du rapprochement opéré avec les commerçants et qui a débouché sur la création avec eux, début 2008, de l'Union nationale des retraités des professions indépendantes -UNRPI-.

Tous les chemins mènent à l'apprentissage

Le Sénat et l'Assemblée permanente des chambres de métiers ont organisé le 21 mai 2008 au Palais du Luxembourg les 9^{èmes} rencontres sénatoriales de l'apprentissage, en présence de plus de 300 apprentis, de maîtres d'apprentissage, d'élus professionnels, locaux et régionaux et d'experts. Placées sous le haut patronage de Christian Poncelet, président du Sénat, les rencontres sénatoriales de l'apprentissage 2008 se sont déroulées en deux temps fort : des « questions orales » de jeunes apprentis suivies d'une table ronde sur le thème « Tous les chemins mènent à l'apprentissage ».

Commerce : les chiffres clés du secteur alimentaire

La CGAD est montée au créneau face aux dispositions favorisant les grandes surfaces contenues dans le projet de loi de modernisation de l'économie. Elle a ainsi rappelé que les entreprises du secteur de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 45 milliards d'euros en 2004, représentant plus de 25% de part de marché du secteur alimentaire. Autre enseignement d'importance : ces mêmes entreprises emploient trois fois plus de personnes que la grande distribution à chiffre d'affaires équivalent.

L'agenda

21 MAI

Participation du Président de l'UPA aux 9^{èmes} Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage.

28 MAI

Conférence Nationale de l'Artisanat co-présidée par les présidents de l'UPA et de l'APCM.

29 MAI

Réunion du Conseil National de l'UPA.

3 et 4 JUIN

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée Générale de l'Assemblée permanente des chambres de métiers -APCM-.

4 JUIN

Participation de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à la négociation paritaire sur le stress au travail.

Rencontre du Président et du premier Vice-président de l'UPA avec des élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Martinique.

9 JUIN

Participation du Président de l'UPA aux trophées de l'Association pour adultes et jeunes handicapés -APAJH-.

10 JUIN

Audition de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à l'Assemblée Nationale par la mission d'information sur la nouvelle répartition de l'offre de soin.

19 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'Administration du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale -FAFCEA-.

25 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'Administration de l'Institut supérieur des métiers -ISM-.

